



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 27 mars 2026

**Présents** :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Marion MOUNIAMA – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER

**Absents excusés** : Maëlys ROUX – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

**Pouvoirs** :

Maëlys ROUX a donné pouvoir à Laetitia MAZINGUE

Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

**Secrétaire de séance** : Paul DOS SANTOS

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

**40/26 – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA CLASSE DÉCOUVERTE EN ÉLÉMENTAIRE**

Monsieur le maire rappelle que chaque année les classes de CM2 de l'école élémentaire du Champ Luneau partent en classes de découvertes.

La commune prend en charge une partie du coût en regard du quotient familial des familles et du taux d'effort.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un calcul basé sur le taux d'effort comme pour les services de restauration scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort		
Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
95.90€	43.36%	431,55 €

Pour les familles ayant :

- 2 enfants du même niveau concerné, une dégressivité de 10 % est appliquée au 2<sup>nd</sup> enfant.

Les 2 classes sont concernées par un séjour à PENESTIN département Morbihan, du lundi 4 mai 2026 au dimanche 10 mai 2026.

Classe 1 : 27 inscrits soit : 27 partants (dont 1 fratrie CM)

Classe 2 : 29 inscrits soit : 27 partants

Soit 2 non partants

La commune s'engage à prendre en charge les sommes dues au titre du séjour classes de découverte après règlement par les familles de leur part, selon la répartition suivante (chiffre prévisionnel) :

Coût du séjour	Nombre d'élèves	Participation du département pour les séjours primaires	Coût global pour les familles (Avant déduction participation mairie)	Coût global pour la commune
28 350 €	54 dont 0 hors commune	45,50€ x 54 = 2 457 €	25 893 €	5 389,81€

Monsieur le Maire précise que le montant de 5 389,81 € peut être modifié en fonction des enfants non partant et/ ou d'inscription scolaire en cours d'année

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la répartition proposée modulée par le taux d'effort appliqué au quotient familial pour le départ en classe de découvertes des élèves des classes de CM2 de l'école élémentaire de Semoy**
- **D'ACCEPTER de prendre en charge le coût de 5 389,81 € des classes de découvertes selon les modalités adoptées.**
- **DE DECIDER qu'en fonction de l'évolution des éléments de calcul, le montant pris en charge par la commune ne peut excéder 5 500 €**

Fait à Semoy, le 3 avril 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Paul DOS SANTOS

Conseiller délégué

Transmission au contrôle de légalité le : **13 AVR. 2026**

Publication numérique le : **13 AVR. 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification